

Délibération n°4
Budget rectificatif n°2 de l'exercice 2024

- VU le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 822-1 à L. 822-5 et R. 822-1 à R. 822-34,
VU le Décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 modifié relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires.
VU les articles 175, 176, 177 ainsi que les articles 202 et 210 à 214 du Décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable,
VU l'Arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes.

Article 1 :

Le Conseil d'Administration réuni en séance le 19 juin 2024, vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 606,45 ETPT, dont 603,95 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 2,5 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 57 683 186 € d'autorisations d'engagement, dont :
 - 28 080 000 € de personnel,
 - 23 800 266 € de fonctionnement,
 - 0 € d'intervention,
 - 5 802 920 € d'investissement,
- 66 736 218 € de crédits de paiement, dont :
 - 28 080 000 € de personnel,
 - 28 074 849 € de fonctionnement,
 - 0 € d'intervention,
 - 10 581 369 € d'investissement,
- 58 101 405 € de prévisions de recettes,
- - 8 634 813 € de solde budgétaire.

Article 2 :

Le Conseil d'Administration réuni en séance le 19 juin 2024, vote les prévisions comptables suivantes :

- - 8 164 813 € de variation de trésorerie,
- - 4 154 416 € de résultat patrimonial,
- - 2 836 538 € d'insuffisance d'autofinancement,
- - 5 634 999 € de variation de fonds de roulement.

Article 3 :

Le Conseil d'Administration approuve le tableau des autorisations d'emploi, le tableau des autorisations budgétaires, le tableau d'équilibre financier, et l'état de l'évolution de la situation patrimoniale joints au présent projet de délibération.

Quorum :

Administrateurs présents : 17

Administrateurs représentés : 8

Total : 25

Décompte du vote :

ABSTENTION :

POUR : 25

CONTRE :

Fait à Nancy, le 19 juin 2024

La Présidente du Conseil d'Administration
Véronique PERDEREAU

Rectrice déléguée
Pour l'ESRI Grand Est

